

Pour l'autorité compétente par délégation



## CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 14 avril 2025

### Rapport relatif aux virements de crédits

Lors du vote du budget primitif le 15 avril 2024, le conseil d'administration de l'Office des transports de la Corse a validé le principe d'inscription d'une ligne budgétaire de 7 400 000,00 au chapitre 022 pour faire face à des dépenses imprévues.

La procédure de l'instruction M 4 relatif au virement de crédits.

En fonctionnement comme en investissement, les crédits inscrits en dépenses imprévues dès lors qu'ils sont ouverts au budget.

Ils sont employés par l'ordonnateur, qui prend un arrêté portant virement de crédit du compte correspondant de la section concernée (022 en fonctionnement pour le cas présent), au compte d'imputation par nature de la dépense engagée.

Il n'est pas nécessaire d'attendre ou de provoquer une réunion du Conseil d'Administration pour procéder à un virement de crédits provenant des dépenses imprévues.

Toutefois, la décision de virement de crédits touchant un compte de dépenses imprévues s'analyse comme une décision budgétaire et a le caractère d'un acte réglementaire. Par sécurité juridique, la décision doit être communiquée au représentant de l'Etat.

Pour l'autorité compétente par délégation

**Vous trouverez en annexe :**



Pour ce faire, les 23 et 24 janvier 2025, dans le cadre de la journée complémentaire permettant de régulariser des écritures sur l'exercice 2024.

Nous avons procédé à l'exécution des 2 virements ci-après :

Un virement de crédit à hauteur de 15 289,50 Euros du 022 au 012, pièce jointe N° 1.

Besoin de crédit budgétaire au chapitre charges de personnel, pour régulariser la prévoyance d'une salariée de l'OTC en longue maladie.

Un virement de crédit à hauteur de 2 500 000,00 Euros du 022 au 65, pièce jointe N° 2.

Il concerne un besoin de crédits budgétaire au chapitre 65 charges de gestion des DSP, mandats complémentaires de rattachement de charges.

Concomitamment les lignes budgétaire ont été créés pour l'ordonnancement des mandats correspondants.

Merci de bien vouloir prendre acte des 2 arrêtés portant virement de crédit.